



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E64411

VALABLE JUSQU'AU 24/05/2027

ÉDITÉ LE

01/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1947

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 26/10/2012  
98 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 56100 LORIENT 857 500 706 RCS

Siret : 857 500 706 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5419262

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 313259X1247001/001331235/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 313259X1247001/001331235/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SOCIETE MAMELET JALLET

ZAC DE KERDROUAL  
2 RUE FULGENCE BIENVENUE  
56270 PLOEMEUR

Téléphone : 02 97 86 35 32

Fax :

Portable : 06 70 04 52 28

Site Internet : <http://www.mamelet-jallet.com>

E-mail : [support@mamelet-jallet.fr](mailto:support@mamelet-jallet.fr)

Responsabilité légale :

LOMENECH ERWAN GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	14/03/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/03/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	14/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	14/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.